COMMUNIQE DE PRESSE

Droits de l'enfant ou faillite morale ? 437 signatures récoltées pour protester contre « mon guide sur le retour » de l'agence Frontex.

À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre 2026, nous lançons l'acte II de notre mobilisation contre "*Mon guide sur le retour*", destiné aux enfants expulsés avec leurs parents. Ce guide tente de faire passer la reconduite des familles pour un voyage touristique, alors que certaines familles renvoyées, risquent leur vie, ou à tout le moins une vie extrêmement difficile.

Sous couvert de pédagogie, ce document vient édulcorer gravement des expériences traumatisantes pour les enfants et leurs familles. Nous pouvons notamment évoquer la rétention administrative déguisée en aire de jeux ou encore le fichage dès le plus jeune âge.

La France a fait l'objet de plus de dix condamnations par la Cour Européenne des Droits de l'Homme, pour avoir enfermé des enfants en centre de rétention, ce qui constitue un traitement inhumain et dégradant, contraire à l'article 3 de la CEDH.

Le Conseil national des barreaux a dénoncé, en juillet dernier, la banalisation par Frontex de la procédure d'expulsion des enfants et de facto sa contravention aux principes généraux de la Convention des Nations Unies relatives aux Droits de l'Enfant.

Le 15 octobre 2026, l'UE a adopté un « *règlement retour* » qui multiplie les motifs d'expulsion et amoindrit la portée des droits fondamentaux.

Que sont des droits, a fortiori ceux des enfants, lorsque celles et ceux qui en sont les garants s'en affranchissent ?

Face au silence de l'Agence européenne FRONTEX suite à notre première interpellation en juillet, et avec le soutien des 437 signataires de notre lettre ouverte, nous poursuivons notre action et demandons le retrait des guides à destination des enfants, accompagnés ou non de leurs parents, et un engagement ferme de la France à mettre un terme à l'enfermement des enfants.

Contact :